

Service Connaissance, Aménagement des Territoires, Urbanisme
Unité Planification
Affaire suivie par : Laura JULLIEN-FOURNIER
Tél : 03 39 59 56 03
laura.jullien-fournier@doubs.gouv.fr

à

Monsieur le Maire
Mairie
Rue Jules Ferry
25310 BLAMONT

Besançon, le 14 août 2025

OBJET : PLU – avis sur la modification n° 1

REFER : votre transmission du 24 juillet 2025

Par courriel visé en référence, vous m'avez adressé, pour avis, le projet de modification n°1 du PLU de votre commune, qui porte sur l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU « Combottes » et « Terrasses du Lomont » .

Ces deux zones ont été classées en 2AU dans le PLU en vigueur, du fait de la non-conformité de la station d'épuration (saturation hydraulique du système unitaire et sous-dimensionnement de l'unité de traitement par rapport à la population raccordée).

Un dossier de déclaration Loi sur L'eau concernant le redimensionnement de la STEP est actuellement en cours d'instruction par le service ERNF de la DDT. Le projet consiste à porter la Capacité Nominale de 1167 EH à 2000 EH. Un courrier d'incomplétude a été adressé le 24/07/2025 au pétitionnaire (PMA).

L'engagement de la procédure de modification peut sembler prématuré, dans la mesure où le dossier Loi sur l'eau n'est pas encore validé (et par voie de conséquence, les travaux n'ont pas encore débuté).

Aussi, je vous informe que j'émetts un avis favorable sur ce projet de modification, sous réserve que la délibération d'approbation de la procédure soit prise une fois les travaux de mise en conformité de la station d'épuration finalisés.

L'adjoint au du service Connaissance,
Aménagement des Territoires, Urbanisme,



Thierry MOINE